

COMMUNE D'ÉOLE-EN-BEAUCE
CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2020

L'an 2020, le dix décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Éole-en-Beauce s'est réuni en Mairie déléguée de Viabon ; lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Julien BIRRE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 04 décembre 2020.

Etaient PRÉSENTS : BIRRE Julien, VINCHON Gwenaëlle, VASSORT François, MARTIN Bernadette, FAUCHEUX Vincent, ARRONDEAU Catherine, , BOUCHET Corinne, GRILLON Géraldine, LIROCHON Benjamin, MARTIN Valérie, TICOT Florence, VOYET Vanessa, ISAMBERT François, WISSOCQ Bruno, GUESNET Ludovic.

Absents excusés : CHANCOLLON Stéphane, LHOSTE Benoit, FERNANDES Cindy, HENRION Marc.

Absents non excusés : NÉANT

Secrétaire de séance : BOUCHET Corinne

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 20 octobre 2020
- Projet agro-solaire
 - Institut Français du Développement Durable, présence de MM. Alexis HAMEL et Pierre-Alexandre MOUSSA
- Travaux pour la DSIL exceptionnelle :
 - Éclairage public : Fains la Folie, Viabon et Villeau
 - Logement communal Fains la Folie
 - Isolation des combles de la mairie
- Poursuite judiciaire avec M. POUILLAIN
- Factures d'eau impayées
- Déneigement
- Concours de dessin 2020
- Décorations de Noël
- Questions diverses

Avant de commencer la séance, monsieur le maire demande à rajouter à l'ordre du jour « cartes cadeaux pour les employés de la commune ».

Les conseillers ont accepté à l'unanimité de rajouter « cartes cadeaux pour les employés de la commune » à l'ordre du jour.

Désignation du secrétaire de séance :

Mme. BOUCHET Corinne a été désignée secrétaire de séance.

Compte rendu de la séance du 20 octobre 2020

Le compte rendu du 20 octobre 2020 a été approuvé à l'unanimité et signé par les conseillers présents.

Projet agro-solaire

M. Alexis HAMEL et M. Pierre-Alexandre MOUSSA, de la société Institut Français du Développement Durable ont fait une présentation au conseil municipal du projet agro-solaire sur la commune.

Travaux pour la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) exceptionnelle

Éclairage public : Fains la Folie, Viabon et Villeau

Entreprises consultées

ERS Maine	65071€ HT
Engie Solution	74 286€ HT
Somelec	Pas de retour

Le conseil a retenu à l'unanimité, l'entreprise : ERS Maine pour réaliser les travaux d'éclairage public.

Logement communal Fains la Folie

SARL TRUBERT G.	10 163,67€ HT
Denizet Rodolphe	10 774,24€ HT
L&D Bati-Tradi	11 466,36€ HT

Le conseil a retenu à l'unanimité, l'entreprise : SARL TRUBERT G.

Isolation des combles de la mairie

Denizet Rodolphe	6807.15€ HT
------------------	-------------

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Poursuite judiciaire avec M. POUILLAIN

Monsieur expose au conseil un litige sur une concession sur la commune déléguée de Baignolet. Le tribunal administratif ayant été saisi, la commune à 2 mois pour présenter un mémoire.

Le conseil autorise à l'unanimité monsieur le maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n° 2003604-3 ;

Donne tout pouvoir à monsieur le maire pour désigner un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Factures d'eau impayées

Monsieur le maire rappelle au conseil que de nombreuses factures d'eau restent impayées depuis 2009. Soit un total de 48 898,49 €. Des lettres de relance ont été envoyées aux redevables par la commune en complément de la trésorerie de Voves.

Déneigement

Convention habituelle avec le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, et convention en directe pour Viabon auprès de Bruno WISSOCQ et Sylvain ROBERT.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité.

Concours de dessin 2020

Le concours de dessin mis en place par la commission « vie communale » a été un succès.

45 participants

- 3 à 5 ans : 11;
- 6 à 8 ans : 13 ;
- 9 à 12 ans : 8 ;
- Ados : 2.
- Adultes : 11

La commission « Vie communale » s'est réunie mardi 1^{er} décembre de façon à déterminer les 3 dessins de chaque catégorie.

Chaque participant recevra un lot. Un pêle-mêle a été réalisé avec tous les dessins. Celui-ci sera dupliqué et affiché dans les abris bus et mairies de la commune.

Décorations de Noël

Monsieur le maire remercie les agents techniques pour l'installation des décorations de Noël.

Des décorations qui n'étaient plus utilisées à Fains la Folie ont été installées à Baignolet.

Des sapins de 2m ont été installés à Auffains, Lutz, Ohé, Sevestreville, Toulifault et Saint Léonard. Une guirlande solaire et des guirlandes ont été à chaque fois installées. Le conseil municipal a prévu de consulter Ides prestataires au mois de mars afin de prévoir les décorations pour Noël 2021.

Cartes cadeaux

Monsieur le maire propose au conseil d'offrir une carte cadeau d'une valeur de 150 € à chaque employé de la commune dans le cadre de l'action sociale.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité.

Questions diverses

✓ Chats à Villeau

Des chats ont été récupérés par le refuge de Toulifault sur la demande d'une habitante de Villeau suite à l'absence prolongée du propriétaire pour raison médicale.

Monsieur le maire propose aux conseillers de verser une subvention exceptionnelle à hauteur de 500 € de façon à soutenir le refuge.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité.

✓ Fibre – nouvelle adressage effectué par la Poste :

Afin de finaliser l'adressage pour l'installation de la fibre, la Poste doit nous faire parvenir un fichier afin de vérifier les adresses. A ce jour le fichier de la Poste n'est toujours pas correct.

La commune attend de nouveau le fichier corrigé.

✓ Loyers impayés

La commune rencontre actuellement des loyers impayés depuis septembre 2019 sur un logement communal.

✓ Création d'un point de montée à Toulifault :

Un point de monté scolaire été créé à Toulifault pour le car Rémi qui se rend au collège de Voves.

Le car scolaire Rémi pour l'école d'Orgères en Beauce doit rentrer dans Toulifault pour pouvoir repartir. De ce fait la manœuvre étant difficile pour le car, l'accotement de la chaussée au niveau de la place s'abîme de plus en plus. La commune réfléchit pour trouver une solution.

✓ Logo de la commune d'Éole-en-Beauce :

Afin de récompenser monsieur Guillaume ARRONDEAU monsieur le maire propose au conseil de lui offrir une carte cadeau d'un montant de 250 €.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité.

✓ Abonnement compteur d'eau :

La location du compteur d'eau sera facturée au propriétaire à compter du 01/01/2021 même si l'eau est coupée et la maison inoccupée.

✓ Nuisances poids lourds à Germignonville :

Une habitante de la rue de la mairie à Germignonville nous fait part de l'augmentation du trafic des camions dans Germignonville depuis quelques années. Cette personne s'appuyait sur un article paru dans l'Eurélien signalant qu'un comptage était réalisé sur Denonville. La situation de Germignonville n'est aucunement comparable à celle de Denonville.

✓ Portail cimetière Viabon :

La SARL MOTHU réalise les travaux demandés il y a 1 an sur les 2 vantaux du portail et le portillon du cimetière de Viabon.

✓ Hébergement famille irrégulière :

La Gendarmerie de Voves a appelé la commune dans la nuit du mercredi 09 décembre 2020 pour demander si nous avons un logement pour une famille en situation irrégulière. Dans l'urgence monsieur le maire a proposé la petite salle de réunion de Viabon pour la nuit. Cette famille a été récupérée par la gendarmerie le jeudi matin.

✓ Mauvais état d'une maison à Villeau :

Une partie de la toiture cette maison s'est écroulée. La commune se renseigne sur des démarches administratives pour la mise en place d'un arrêté.

✓ Trottoirs au niveau de la gare de Fains la Folie :

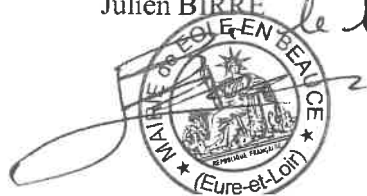
Lors des travaux d'enfouissement réalisés à Fains la Folie, il est prévu que les trottoirs soient remis à l'état. Nous avons constaté qu'il était préférable d'avoir des trottoirs en enrobés plutôt qu'en bicouche. Il est demandé que le trottoir se situant en direction de Viabon sur la droite après le passage à niveau soit réalisé en enrobé. Les autres trottoirs resteront à l'état actuel en attendant une réfection ultérieure.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h13.

Le maire,
Julien BIRRE

le 11.12.2020



Le secrétaire de séance
Corinne BOUCHET